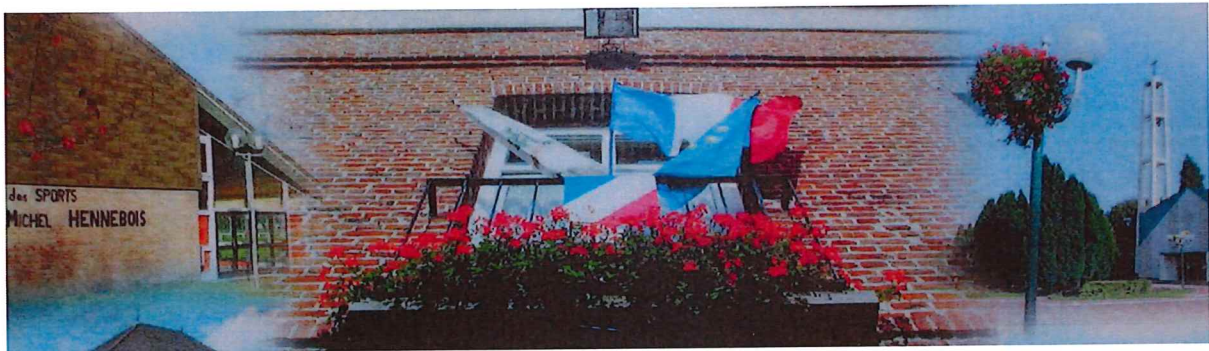




Procès-Verbal



Réunion du

Conseil d'administration

du Centre Communal d'Action Sociale

13 avril 2023

Le jeudi 13 avril 2023 à 17 H 00, la Commission Administrative du Centre communal d'action sociale s'est réunie en session exceptionnelle en son lieu habituel des séances, sous la présidence de Bernard GOULOIS, maire, conformément à la convocation adressée en date du 05 avril 2023 à ses membres.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. GOULOIS Bernard – Président, **Mmes CAUVIN** Léa, **LATURELLE** Eugénie, **AUBERT** Noëlla, **DELECOURT** Claudine, **CARLES** Marie-Claire, **POULAIN** Lydie, **MM. BELFER** Alain, **WILLEMOT** Xavier, **SKRZYPCZAK** Jean-Pierre

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

POL Christian (pouvoir à **LATURELLE** Eugénie)
WATTIAUX Bernard (pouvoir à **BELFER** Alain)
WENCEL Michel (pouvoir à **CARLES** Marie-Claire)
HOGUET Marie-José (pouvoir à **CAUVIN** Léa)

MEMBRE EXCUSÉ : ././.

MEMBRES ABSENTS :

Mme JUDE Elisabeth – Vice-présidente ;
M. GUENEZ Frédéric
Mme HAMEG Sylvie

Secrétaire de séance :

Mme **PAGEOT-BOENS** Christine, responsable du CCAS

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 04 avril n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

Le quorum est atteint, lecture est donnée des points à l'ordre du jour.



1- BUDGET PRIMITIF 2023 - NOUVELLE PRÉSENTATION

Suite au rejet le 04 avril dernier par le Conseil d'administration du projet de Budget primitif présenté et au vote de la subvention communale le 05 avril à 60.000€ au lieu de 123.774€, le Président propose une version modifiée par le transfert de la ligne « frais de personnel » au profit de la ligne « animation des aînés » afin de permettre de maintenir un peu plus un lien social avec nos aînés fragilisés par le contexte de ces dernières années.

Toutefois, le Président rappelle que le contexte global actuel et notamment les hausses de dépenses d'énergie, ont entraîné des restrictions budgétaires qui s'imposent à la ville, contraignant le CCAS à revoir la répartition des dépenses, notamment le budget animations et voyage des aînés, qui passe donc de 62.156€ à 27.178€.

Présentation générale

En section de fonctionnement, les dépenses s'équilibrent avec les recettes à hauteur de 147.541€, incluant le résultat de fonctionnement reporté de 23.440,68€.

En section d'investissement, les dépenses s'équilibrent avec les recettes à hauteur de 30.842,17 €, incluant le résultat d'investissement reporté de 27.233,29€.

En détail : côté fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2023 sont réparties ainsi :

- subvention communale : 60.000€
- repas à domicile : 63.700€
- divers (mutuelle Just et dons) : 400€

Les dépenses de fonctionnement de 2023 sont réparties comme suit :

- Les charges à caractère générale : 137.789€
 - o repas à domicile,
 - o bons alimentaires
 - o animation des aînés
- autres charges de gestion courante (indemnités de chauffage) : 9.040€
- les charges exceptionnelles : 103€
- les dotations aux amortissements : 609€

En détail : côté investissement

Une provision existe pour la navette des aînés à hauteur de 27.842,17€. Cette somme étant provisionnée depuis l'achat du véhicule précédent en 2005 afin de pourvoir à son remplacement le moment venu.

En séance, Léa CAUVIN demande si l'excédent reporté de 23.340,68€ n'avait pas été dégagé, quel aurait été l'impact sur la subvention communale ?

Le Président répond que la subvention aurait été calculée différemment.

Vote du budget primitif présenté :

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

POUR : 11

Adopté.

2- QUESTIONS DIVERSES

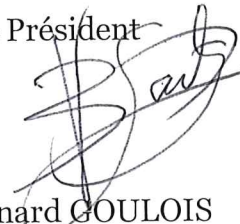
Néant.

Une réunion est fixée le mardi 02 mai à 17h pour réfléchir aux actions envisageables en faveur des seniors cette année.

Le prochain conseil d'administration est fixé au lundi 05 juin à 16h30.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 17h40.

Le Président


Bernard GOULOIS



La secrétaire de séance


Christine PAGEOT-BOENS

